

Ecole entreprise

L'ENTREPRISE CITOYENNE

- **L'entreprise sous sa dimension économique** : les marchés, la chaîne logistique, la valeur ajoutée...

- **L'entreprise sous sa dimension sociale**: rôle de l'entreprise dans la société en général, partage transmission...

- **L'entreprise sous sa dimension humaine** : les métiers, les emplois, la valeur de l'effort, l'implication, la reconnaissance, les compétences, l'organisation, la formation continue...

HISTORIQUE

Trois étapes sur les 40 dernières années

- « **chacun chez soi** » (1970-1990)

Les relations sont difficiles, chaque milieu se méfie de l'autre, voire lui jette la pierre. Si on rencontre l'autre c'est en dehors de son propre milieu. Pour certains les visites de LP représentent l'entreprise.

- « **se connaître, se reconnaître** » (1985-2005)

L'école commence à s'impliquer dans les visites d'entreprise. Dans les LP des partenariats sont élaborés, des réseaux de référents sont créés. Les enseignements généraux résistent encore. Généralisation des forums, les semaines école entreprise sont créées.

- **Comment travailler ensemble ?**

A partir du lancement de la découverte professionnelle. Des initiatives très diversifiées voient le jour (les boss invitent les profs, les ingénieurs pour l'école). La reconnaissance de l'autre est actée par des conventions des partenariats et des chartes académiques école-entreprise.

1. Des stéréotypes perdurent, ils forment un obstacle à la connaissance du travail

- les **représentations sur le travail** sont souvent mal connues, elles font obstacles à sa connaissance. Ces images du travail sont en plus entachées des conceptions que chaque milieu admet de l'autre.

- trop souvent le monde de l'école considère que des **connaissances sur l'entreprise ne peuvent être neutres** et donc que toute activité qui s'en préoccuperait conduirait le jeune à **un possible embrigadement**.

- de son côté, le monde entrepreneurial reproche à l'école son **manque d'ouverture** et le peu **d'employabilité à laquelle elle conduit**

- par ailleurs, si l'on demeure dans une **querelle** « **patrons/ouvriers** » alors le regard porté sur les activités de tout professionnel sera **biaisé**.

Enfin, il ne faut pas se cacher que les **logiques de fonctionnement** de chaque milieu ont tendance à les éloigner l'un de l'autre :

- l'école recherche un **rendu scolaire**
- l'entreprise offre plutôt une **présentation promotionnelle** de ce qu'elle est

En donnant l'impression que **l'école a ses questions** et que le milieu de travail ou **l'entreprise a ses réponses**, ces deux logiques appauvrissent les apprentissages que toute rencontre devrait engendrer.

2. L'accès au réel du travail, c'est difficile et le travail, c'est compliqué

Il faut concevoir des méthodes particulières, on ne peut se limiter à informer. Or, la majorité des ressources mises à la disposition des jeunes exprime :

- le formel du travail, les tâches...jamais l'intérieur du métier, ce qui fait sens, passion et développement plutôt que décliner les compétences attendues, les diplômes requis, les avantages et inconvénients et autres possibilités de carrière.

Nous ne pourrions réellement parler de culture du travail dans les milieux scolaires, que lorsqu'une didactique (une organisation des connaissances relatives au travail) sera reconnue et maîtrisée par le monde enseignant.

Le **travail** est souvent **inaccessible** pour des raisons de sécurité, de confidentialité ou de localisation. Le travail est souvent **invisible**, la transformation de l'information qu'opèrent tous nos ordinateurs n'admet guère son observation. Le travail est souvent **indiscible** car un expert ne sait dire ce qu'il sait faire tant ses compétences sont incorporées.

Ainsi, cette didactique ne peut s'élaborer que dans une étroite collaboration avec les milieux professionnels.

Sondage publié par « réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation nationale »

- Les enseignants du second degré pensent en majorité que l'entreprise a sa place au sein de l'école et pensent même qu'elle n'est pas assez présente
- Mais l'entreprise est encore vue comme un environnement hostile.

Il s'agit alors de rapprocher les cultures.

3. Objectifs de la relation école/entreprise

Améliorer la connaissance réciproque des mondes de l'éducation et de l'entreprise.

Pour les élèves :

- les former et valider leurs compétences
- leur permettre de mieux s'informer et s'orienter
- les motiver et accroître leur désir d'apprendre
- Faciliter l'insertion

- développer le goût d'entreprendre et prendre conscience des valeurs positives de l'entreprise

Pour les établissements :

Etre un partenaire reconnu par les acteurs économiques

- avoir des formations connues, reconnues et adaptées
- faciliter et valoriser les périodes de formation en entreprise
- accéder plus facilement à des sources de financement
- dialoguer dans un esprit d'ouverture réciproque
- permettre aux enseignants d'actualiser leur connaissance

Pour les entreprises :

Mieux connaître les élèves

- mieux connaître les formations
- être intégrés aux dispositifs de formation
- participer à l'évolution des formations
- recruter des jeunes ayant les compétences attendues

Le monde économique est un partenaire de première importance pour l'Éducation nationale dans de nombreux domaines :

- information sur les métiers,
- élaboration des diplômes professionnels,
- **organisation de stages longs en entreprise pour les enseignants,**
- formation continue des adultes.

4. Pédagogie et entreprise

Compétences du socle, notamment autonomie et citoyenneté, mais aussi sciences, technologie...

Les enseignements d'exploration en LEGT ou LP (aspect découverte, partenariat)

Accompagnement personnalisé : la relation entreprise pour le volet soutien, approfondissement et aide à l'orientation. Construire avec l'élève le parcours de formation et d'orientation.

5. Acteurs

Ingénieur pour l'école (IPE)

- Pour contribuer au rapprochement entre école et entreprise, des ingénieurs et des cadres peuvent être détachés de leurs entreprises dans certaines académies, à titre transitoire, pour qu'ils puissent mettre leur expérience professionnelle au service du système éducatif.
- Les Ingénieurs pour l'école (IPE) font bénéficier les jeunes de contacts directs avec les entreprises. L'objectif est d'accroître leurs chances d'accès à l'emploi en les familiarisant avec les méthodes de travail et la culture du monde professionnel.

↳ SUI O

Chargé de mission école-entreprise (CMEE)

- Le chargé de mission école-entreprise développe des partenariats entre le monde éducatif et le monde professionnel dans son académie. Il met en réseau les établissements et les acteurs du monde économique.

Missions

- Organisation de la complémentarité des interventions des différents partenaires entre les différents niveaux et voies de formation et entre les différents secteurs géographiques et d'activité
- Promotion des différents accords et conventions nationaux pour en assurer la mise en œuvre académique en prenant en compte le tissu économique local
- Contribution à la mutualisation, la valorisation et l'évaluation des réalisations de l'académie

• Conseiller de l'enseignement technologique (CET)

Employeur, salarié ou artisan, le conseiller de l'enseignement technologique exerce une activité professionnelle.

Missions

- Participation à des conseils, comités ou commissions
- Information des élèves sur les emplois et les professions
- Conseil des établissements sur l'organisation des formations
- Participation aux examens (élaboration des sujets, contribution au contrôle en cours de formation, jury)

6. Dispositifs

- [La semaine école-entreprise](#) :

La semaine École-Entreprise est née de la **volonté de rapprocher le monde éducatif de celui de l'entreprise afin de préparer l'intégration des jeunes dans le monde du travail** et de leur donner envie de devenir entrepreneur. Cette semaine a pour objectif de permettre aux collégiens et lycéens, ainsi qu'à leurs enseignants, de **partir à la découverte de l'entreprise à travers diverses actions de sensibilisation** sur l'ensemble du territoire. Elle est organisée depuis 2000.

La semaine École-Entreprise permet de **renforcer les échanges et les liens de partenariat dans les académies et de susciter de nouvelles initiatives**. La semaine a été pérennisée par un accord-cadre signé en 2010 avec le Medef. Cet accord institue un comité national de pilotage qui réunit le ministère chargé de l'Éducation nationale, le Medef, le centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CDJ) et l'association jeunesse et entreprises (AJE).

- [Les mini entreprises](#)

Création d'entreprise initiée par un groupe d'élèves (3ème -> BTS) accompagné par leurs enseignants et par un conseiller entreprise.

Découverte de l'entreprise

Développement responsabilité et l'autonomie

Savoirs savoir être et savoir faire

Travail interdisciplinaire

Rencontre de responsable et cadre d'entreprise

- [Le Conseil National éducation économie \(CNEE, installation 2013\) et Les Comités Locaux éducation économie \(clee\)](#)

- [L'alternance](#) : construit ses connaissances à partir des **confrontations** qu'il est amené à opérer entre son **savoir théorique et son savoir expérientiel**. Point de vigilance : il s'agira de mettre en cohérence deux rapports au savoir. La confrontation à des représentations de natures très diverses étant multiple, il est nécessaire de **veiller aux articulations entre séquences**, aux **reformulations** et à la **gestion des conflits d'apprentissage**, sous peine de renforcer les difficultés d'apprentissage.

- [Stage de découverte en collège](#)

- [DP3 : découverte professionnelle option facultative de 3 heures](#)

Visé à disparaître avec l'avènement du PIIODMEP

- [La classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles \(3ème prépa pro\)](#)

circulaire n° 2011-128 du 26-8-2011

Les classes de "3e Prépa-pro" expérimentées pendant l'année 2011-2012 ont été généralisées à la rentrée 2012 et se sont substituées aux 3e DP6.

En outre, la troisième « prépa-pro », en offrant une deuxième langue vivante comme dans toutes les troisièmes, permet aux élèves de ne pas limiter leurs vœux d'orientation aux seules spécialités dans lesquelles la seconde langue vivante n'est pas exigée. Cette disposition assure également la réversibilité des parcours. Les classes « prépa-pro », qui se substitueront à terme aux troisièmes DP6, sont préférentiellement ouvertes en lycées professionnels. Elles peuvent aussi être créées à l'initiative d'un ou plusieurs collèges constitués en réseau, en prenant appui sur les plateaux techniques des lycées professionnels ou des centres de formation d'apprentis (CFA) de proximité.

Peuvent passer le DNB ou le certificat de formation générale.

L'emploi du temps de la classe comporte :

- une partie composée d'horaires attribués par discipline ;
- une partie à horaires globalisés ;
- 72 heures d'**accompagnement personnalisé** annualisées permettant une aide à l'acquisition du socle commun et au suivi de l'élève ;
- un maximum de **216 heures de séquences de découverte professionnelle**, comportant des séances de découverte des parcours et des formations (en LP, lycées agricoles, CFA ou sur les plateaux techniques des Segpa), dont une initiation aux activités professionnelles, et des périodes en milieu professionnel (visites, séquences d'observation, stages d'initiation en milieu professionnel). (6heures par semaines)

S'il apparaît évident que ces élèves choisiront majoritairement la voie de la seconde professionnelle ou de l'apprentissage, rien n'interdit la poursuite d'études vers la voie générale ou technologique pour les plus motivés d'entre eux.

- [Dispositif d'initiation aux métiers en alternance \(DIMA\)](#)

Un élève souhaitant intégrer un Dima doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- être âgé d'au moins 15 ans à la prochaine rentrée scolaire,
- avoir en vue un métier (ou une famille de métiers) de façon relativement précise,

- avoir l'accord de ses parents (ou représentants légaux).

C'est généralement un dispositif qui amène vers l'apprentissage. Si les élèves veulent aller en lycée professionnel, ils sont sur des postes réservés au SEGPA.

Il permet aux jeunes de suivre sous statut scolaire, une formation en alternance destinée à leur faire découvrir un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage, tout en leur permettant de poursuivre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture requis en fin de 3e.

La formation se déroule en centre de formation d'apprentis (CFA) des lycées professionnels avec des stages de 8 à 18 semaines d'initiation ou d'application en milieu professionnel. Elle est d'une durée maximale d'un an.

A tout moment, l'élève peut décider d'arrêter son DIMA pour rejoindre un cursus scolaire ordinaire (notamment s'il n'a pas encore 16 ans) ou rejoindre la vie active (s'il a plus de 16 ans).

L'objectif est d'aboutir à la signature d'un contrat d'apprentissage afin de préparer un CAP ou un bac professionnel (bac pro) ou un certificat technique des métiers (CTM).